



# ZONAGE

(Secteur rural)

## DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES

- A Agricole
  - AF Agroforestière
  - C1 Commerciale locale
  - C2 Commerciale artérielle
- CONS Conservation**
- F Forestière
  - ID Îlot destructuré
  - I1 Industrielle à contraintes élevées
  - I2 Industrielle à contraintes faibles
  - P Publique et institutionnelle
  - R1 Résidentielle faible densité
  - R2 Résidentielle moyenne densité
  - R3 Résidentielle haute densité
  - R4 Maison unimodulaire
  - R5 Résidentielle de réserve
  - REC Récréative
  - RES Réserve
  - RR1 Résidentielle rurale prioritaire
  - RR2 Résidentielle rurale de réserve
  - V1 Villégiature prioritaire
  - V2 Villégiature de réserve

## ZONES ET SITES DE CONTRAINTES

- Corridor routier problématique
- Zone humide (marais, marécage, etc.)
- Affleurements rocheux
- Ouvrage de captation souterraine et rayon de protection de 30 mètres
- Aire de protection bactériologique et virologique
- Site archéologique

## LÉGENDE

- Voir agrandissement Plan no. 2 VA-964
- Limite de zones
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Communauté Pikogan
- Limite municipale
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Aire d'approche et surface de transition de l'aéroport
- Limite de l'esker
- Voie ferrée

## réalisation:

**VILLE D'AMOS**  
**SERVICE DE L'URBANISME**  
 182, 1re Rue Est, Amos, Québec  
 J9T 2G1, Tél.: 819-732-3254

Composé par	Luc Cardinal, Urbaniste
Dessiné par	Michel Pagé, Tech. en géomatique
Échelle	1 : 30 000
Date	23 décembre 2024
Règlement No. VA-964	Plan No. 1
Modifié par les règlements No. VA-1300	

Sébastien D'Astous, maire  
 Adopté le 18 novembre 2024  
 Entrée en vigueur le 16 décembre 2024

Claudyné Maurice, greffière

